



# RENCONTRES ESS

TOUTES LES **SOLUTIONS**  
**JURIDIQUES** POUR  
**L'ÉCONOMIE SOCIALE** ET  
**SOLIDAIRE**



Suivez-nous sur les réseaux :



# Sociétés commerciales de l'ESS et agrément ESUS : Mode d'emploi !

---

## Intervenant.es :

- Maître Noémie CHANSON – Avocat
- Madame Céline ALLAIN – France Active Pays de la Loire  
*Cheffe de projet financements et ESS*
- Madame Anne-Lise MARCIAU – DIRECCTE  
*Correspondante ESS*
- Monsieur Vincent FILLONNEAU – Entreprise témoin – SOLTISS  
*Responsable RH et RSE*

# Les sociétés commerciales de l'ESS

---

Les sociétés commerciales de l'ESS peuvent être sous différents statuts :

- SARL, SA, SAS (la plus utilisée à ce jour).

## Critères d'obtention :

Mentions statutaires : décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015

- ✓ Mention n° 1 : Objet social poursuivant une utilité sociale
  - ✓ Mention n° 2 : Gouvernance démocratique
  - ✓ Mention n° 3 : Obligations de mise en réserve et impartageabilité
  - ✓ Mention n° 4 : Interdiction d'amortissement et de réduction du capital
- **La présence de ces mentions dans les statuts est contrôlée par le Greffe avant attribution de la qualité d'entreprise de l'ESS (laquelle est portée sur le Kbis).**

# Les sociétés commerciales de l'ESS

---

L'utilité sociale est définie dans l'article 2 de la Loi sur l'ESS de 2014.

*Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :*

- 1) Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité [...] Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;*
- 2) Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités [...] notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;*
- 3) Elles concourent au développement durable [...], à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1) et 2).*

# L'Agrément ESUS

---

- Nom : Agrément « **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale** »
- Structures concernées : **les entreprises de l'économie sociale et solidaire** (et seulement elles)
- Durée de validité : **5 ans** (2 ans pour les entreprises de moins de 3 ans)
- Délivré par la DIRECCTE, après contrôle du dossier de demande d'agrément

# L'Agrément ESUS

---

## Critères d'obtention

Article L3332-17-1 du Code du travail

1. Rechercher une utilité sociale au sens de l'article 2 de la Loi relative à l'ESS
2. Avoir des charges d'exploitation ou un rendement impacté par la recherche de l'utilité sociale [à hauteur de 66% au moins pour les charges d'exploitation ou inférieur au taux moyen de rendement des coopératives majorées de 5%]
3. Satisfaire à une politique de rémunération participative visée à l'article 11 de la loi relative à l'ESS devant être inscrite dans les statuts
4. Ne pas mettre les titres de capital de l'entreprise sur un marché d'instrument financier

# L'Agrément ESUS

## En bref

	Devenir Société commerciale de l'ESS	Devenir Entreprise agréée ESUS
<b>INTERLOCUTEUR</b>	GREFFE	DIRECCTE
<b>ASSOCIATION, FONDATION, COOPERATIVE, MUTUELLE</b>		2 mentions obligatoires dans les statuts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilité sociale</li> <li>• Politiques salariales</li> </ul>
<b>SOCIETE COMMERCIALE</b>	4 mentions obligatoires dans les statuts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilité sociale</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Réserves</li> <li>• Amortissement et réduction du capital</li> </ul>	5 mentions obligatoires dans les statuts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilité sociale</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Réserves</li> <li>• Amortissement et réduction du capital</li> <li>• Politiques salariales</li> </ul>

# L'Agrément ESUS



## VISIBILITE ACCRUE

Communication des acteurs publics ou des réseaux de l'ESS valorise l'utilité sociale des structures (exemple de cible : acteurs travaillant sur la commande publique).

Signature « marque » exploitable par les entreprises agréées et téléchargeable sur le site [www.ESSpace.fr](http://www.ESSpace.fr)

## SERVICE CIVIQUE

Suite à l'adoption de la loi égalité citoyenneté le 22 décembre 2016, les entreprises agréées de droit peuvent accueillir des jeunes en service civique.

## DISPOSITIFS SPECIFIQUES

**Dispositif Local d'Accompagnement** (DLA) ouvert à toute les entreprises de l'ESS (agréées ESUS ou non).

## Financements spécifiques



# ESUS : quels financements ?

---

## ESUS : quels objectifs ?

- Appuyer le développement et la pérennisation de projets d'utilité sociale
- Faciliter l'accès à la ressource financière
- Effet Levier



Apporter des capitaux aux projets qui ne satisfont pas tous les critères attendus par les acteurs de la finance

# ESUS : quels financements ?

## Les outils de financement

### Mesures fiscales



- ⇒ **Prise de participation au capital de l'entreprise ESUS**
  - Réduction IR de 25% des versements effectués (plafond)
  - Maintien des fonds dans l'entreprise sur une durée de 5 ans.

### Finance Solidaire



- ⇒ **Prise de participation au Capital de l'entreprise ESUS**
- ⇒ **Prêt moyen long terme (5 à 7 ans) alimenté par l'Épargne Solidaire**
  - Absence de caution personnelle
- ⇒ **Outils de garantie bancaire**
  - Limiter ou supprimer le recours à la caution personnelle

# ESUS : quels financements ?

---

## Focus sur la Finance Solidaire

**FRANCE ACTIVE**  
Les entrepreneurs engagés  
**PAYS DE LA LOIRE**



Un impact social fort



Une rentabilité mesurée

***65% des investissements réalisés (en montant) par le réseau France Active concernent des Entreprises agréées ESUS***

# ESUS : quels financements ?



## Accompagner

- Challenger l'entrepreneur
- Appui à la structuration du plan de financement

## Financer

- Prêt moyen long terme
- Mise en œuvre de financements patients
- Garantie bancaire

## Connecter

- Réseau bancaire
- Autres financeurs solidaires
- Partenaires publics
- Réseau de l'accompagnement

# Démarches à effectuer (1/2)

---

- Les demandes d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » doivent être effectuées auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de votre département par le représentant légal de votre structure
  
- Remplir le [formulaire complet](#) (ou [formulaire simplifié](#) pour les structures agréées de droit)

## Démarches à effectuer (2/2)

---

- L'adresser en 3 exemplaires à la DIRECCTE par lettre recommandée avec accusé de réception avec les pièces suivantes :
  - Les statuts en vigueur
  - L'extrait Kbis, le cas échéant
  - Les trois derniers comptes annuels approuvés et le dernier rapport d'activité approuvé
  - Des comptes de résultat prévisionnels pour les exercices correspondant à la durée de l'agrément demandé
  - Tous documents permettant de prouver que la limitation d'écart des salaires est bien respectée (mention dans les statuts)
  - Une attestation du dirigeant sur le fait que les titres ne sont pas admis à la négociation sur un marché financier
  - Le cas échéant, tout document permettant de démontrer l'appartenance à la liste des entreprises agréées de droit

# Interlocuteurs

---

## Correspondants agréments ESUS en Unité Départementale de la DIRECCTE

Pour la **Loire Atlantique - UD 44** : Madame Corinne DUFEUX  
[corinne.dufeux@direccte.gouv.fr](mailto:corinne.dufeux@direccte.gouv.fr) 02.40.12.35.99

Pour le **Maine et Loire - UD 49** : Monsieur Johann BOUMIER  
[johann.boumier@direccte.gouv.fr](mailto:johann.boumier@direccte.gouv.fr)

Pour la **Mayenne - UD 53** : Madame Charline SAUVAGET  
[charline.sauvaget@direccte.gouv.fr](mailto:charline.sauvaget@direccte.gouv.fr) 02.43.67.60.21

Pour la **Sarthe - UD 72** : Madame Annie TAZANI  
[annie.tazani@direccte.gouv.fr](mailto:annie.tazani@direccte.gouv.fr) 02.72.16.44.06

Pour la **Vendée - UD 85** : Madame Dominique Nicolaizeau  
[dominique.nicolaizeau@direccte.gouv.fr](mailto:dominique.nicolaizeau@direccte.gouv.fr)  
02.51.24.79.22

Pour toute information complémentaire, la CRESS des Pays de la Loire  
[ressources@cress-pdl.org](mailto:ressources@cress-pdl.org) - 02 40 74 02 49

# Témoignage : SOLTISS – Vincent Fillonneau

## ASSOCIATIONS PARTENAIRES

**LE POTAGER EXTRAORDINAIRE** ACI  
Parc à visiter de plantes atypiques, variétés anciennes  
Les Achards

**LE POTAGER EXTRAORDINAIRE** ACI  
Production Maraîchère de légumes certifiés bios  
La Roche sur Yon

**ÉCOCYCLERIE Yonnaise** ACI  
Réception et rénovation d'objets destinés au réemploi  
La Roche sur Yon

**assodac** AI  
Mise à disposition Services à la personne  
La Roche sur Yon

**SOLTISS**  
NATURELLEMENT HUMAIN  
La Roche sur Yon  
Fonctions supports : direction générale, comptabilité, RH...

**ARCANE**  
THINK TANK (groupe réflexions)

**TRAIT D'UNION** EI  
NATURELLEMENT DEDIE AUX SOLUTIONS PROS  
SERVICES AUX PROFESSIONNELS sur La Roche et Saint Herblain  
Collecte de déchets valorisables, distribution de sacs et de bacs, déménagements, collecte de gobelets réutilisables  
VALORISATION ET REEMPLOI sur La Roche, La Ferrière et Mouzeuil  
Magasin Ecocyclerie, équipe sur Vendée Tri, Valoristes en déchetterie

**SITI INTERIM** EI  
NATURELLEMENT ENGAGÉ POUR L'EMPLOI  
Mise à disposition et accompagnement de salariés en entreprise  
La Roche Challans Saint Herblain

**RENOVPAL** EI  
NATURELLEMENT RÉPARÉ, INGÉNIERIEMENT RECYCLÉ  
Rénovation de palettes et création de mobiliers en bois de palettes  
Pouzauges

**E2S FORMATION**  
NATURELLEMENT APPRENANT  
Formation sur l'efficacité professionnelle, la sécurité au travail métiers de l'environnement  
La Roche sur Yon

**APYSA** EA  
NATURELLEMENT CRÉATEUR DE PACKAGING  
Conditionnement, packaging, préparation de commandes :  
Mortagne s/Sèvre

**MAINS VERTES ET PAYSAGES** EA  
NATURELLEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT  
Entretien des espaces verts avec des méthodes respectueuses de l'environnement  
La Roche sur Yon

EI : Entreprise d'insertion – EA : Entreprise Adaptée – ACI : Atelier Chantier d'insertion – AI : Association Intermédiaire  
ETI : Equivalent Temps Plein insertion – TH : Travailleur Handicapé



# Motivation de la demande d'agrément ESUS

---

1. La cohérence entre la maison mère et les filiales autour d'un projet :
  - *d'utilité sociale en faveur des publics souffrant d'exclusion et,*
  - *de recherche d'activités dans le cadre du développement durable.*
2. L'accès aux fonds solidaires (France Active) pour financer des projets de développement.